



## COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE (\*) DU BUREAU SYNDICAL DU PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES ARIEGEOISES DU 24 JUIN 2019

Le Bureau syndical du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises s'est réuni le 24 juin à la Ferme d'Icart à Montels sous la Présidence de Kamel CHIBLI, Président du Syndicat mixte du PNR.

Le Bureau a échangé sur le calendrier et les modalités de la révision de la Charte du PNR. La Charte actuelle est valide jusqu'au 28 mai 2024 ; une nouvelle Charte doit être écrite et approuvée par les collectivités locales et par l'Etat pour la période 2024-2039. La procédure de révision sera engagée dès cet automne 2019 et s'appuiera notamment sur l'évaluation de la mise en œuvre de la Charte actuelle, un état des lieux du territoire et une intense démarche participative, permettant d'y associer l'ensemble des habitants et des divers acteurs des Pyrénées Ariégeoises.

La révision de la Charte sera accompagnée financièrement par la Région Occitanie, collectivité compétente pour la création et le renouvellement des Chartes des Parcs naturels régionaux.

Le Bureau a acté la proposition de « schéma de services » du PNR, qui organise son intervention pour accompagner les différents porteurs de projets publics et privés. Le Syndicat mixte du PNR possède une équipe technique d'une vingtaine de personnes, spécialistes de haut niveau dans leurs domaines d'activités (agronomie, paysage, forêt-filière bois, biodiversité, énergie-climat..), qui conseillent et appuient les collectivités, les associations, les entreprises, les particuliers... Ce « schéma de services » permet d'accroître ce niveau de conseil, en organisant la présence de cette ingénierie au plus près des acteurs du terrain.

Le Bureau a également préparé le contenu du futur Contrat spécifique du PNR avec la Région Occitanie, pour la période 2020-2021. Ce Contrat spécifique permet de mobiliser les concours financiers de la Région aux programmes d'actions du Parc, aux côtés des autres financeurs (Europe, Etat, Agence de l'Eau...). Le programme proposé intègre des actions dans les domaines des aménagements urbains, de l'architecture, de la transition énergétique et climatique, des produits marqués Valeurs Parc, des paysages, du bois et de la forêt, etc. Ce Contrat sera acté par le Comité syndical du Parc lors de sa séance de l'automne prochain.

Le Bureau a validé plusieurs conventions : des conventions pour soutenir les projets de divers acteurs de l'économie circulaire (réseau des Ressourceries d'Ariège, association Monnaie 09, Chambre de métiers et d'artisanat de l'Ariège), une convention avec la commune d'Auzat pour l'animation de la concertation du plan de paysage du Haut-Videssos.

Enfin le Bureau syndical a désigné ses représentants au sein de diverses commissions départementales, pilotées par la Préfecture ou la DDT de l'Ariège, et a préparé la prochaine réunion du Comité syndical qui aura lieu le 12 juillet à 17h30 à Ganac.

La prochaine réunion du Bureau aura lieu le lundi 24 septembre.

*(\*) Ce document ne constitue pas le compte-rendu officiel, qui sera disponible après approbation lors d'une prochaine réunion de Bureau*

